

BILAN SÉCURITÉ ANNUEL 2018

- **Le niveau de sécurité sur autoroute est 5 fois supérieur aux autres réseaux routiers**
- **Le nombre de tués a été divisé par plus de 2 depuis 2000**
- **Les accidents mortels liés à l'usage des distracteurs augmentent et concernent les conducteurs les plus jeunes**
- **Les propositions de l'ASFA anti contresens reprises par le CNSR**
- **Le personnel autoroutier mieux protégé par de nouvelles dispositions du code de la route**

En 2018, 140 accidents mortels ayant coûté la vie à 157 personnes ont été enregistrés sur les autoroutes concédées. L'année 2018 s'inscrit dans la tendance de baisse du nombre d'accidents mortels enregistrée depuis les années 2000 : le nombre de morts a été divisé par plus de deux entre 2000 et 2018, soit 1,4 accident mortel par milliard de km parcourus contre 1,5 en 2017 (- 5%).

Ces résultats sont liés à une amélioration des comportements des conducteurs, à la qualité des véhicules, mais aussi aux investissements importants de sécurité réalisés par les sociétés d'autoroutes pour maintenir un réseau cinq fois plus sûr que les autres réseaux routiers.

L'analyse des accidents mortels réalisée par l'ASFA, montre que le risque d'accident mortel est 3 fois plus important la nuit, et que ce risque est également plus élevé le week-end que les autres jours de la semaine.

Par ailleurs, plus d'un tiers des accidents mortels n'implique qu'un seul véhicule, ce qui met en évidence le comportement inadapté des conducteurs et notamment l'utilisation croissante des distracteurs.

La somnolence et la fatigue en net recul en 2018

1 accident mortel sur 2 lié à ce facteur survient entre 00h et 9h, le créneau 6h-8h concentrant à lui seul 22 % des accidents mortels. En 2018, somnolence et fatigue ont été relevées dans 18,6% des accidents mortels, soit une nette amélioration par rapport à 2017 (25,3%) qui peut être portée au crédit des nombreuses campagnes de sensibilisation des sociétés concessionnaires et de l'ASFA pour inciter les conducteurs à effectuer des pauses dès les premiers signes de somnolence.

Alcool, drogues et médicaments, une hausse préoccupante

Le facteur « Alcool, drogues, médicaments » est en cause dans près de 23% des accidents mortels en 2018, contre 25,3% en 2017. Sur la période 2014-2018, 3 conducteurs alcoolisés sur 5 présentent un taux d'alcoolémie deux fois supérieur à la limite légale autorisée. Les conducteurs de moins de 35 ans sont à l'origine de 2 accidents sur 5. Alors que ce facteur était relativement stable depuis plusieurs années, les statistiques 2018 montrent que ces accidents restent à un niveau élevé, lié principalement à l'alcool, parfois associé à la drogue.

Les conducteurs de moins de 35 ans, particulièrement exposés

Les moins de 35 ans ne représentent que 18 % des conducteurs sur autoroute, mais sont plus fréquemment impliqués dans les accidents mortels (30%). Les jeunes conducteurs sont particulièrement concernés par les accidents mortels liés la vitesse excessive et les manœuvres dangereuses (ils sont impliqués dans 1 accident sur 2 pour ces deux facteurs) ainsi qu'à l'alcool, la drogue et les médicaments et l'inattention (2 accidents sur 5 pour des deux facteurs).

Contresens et reculs, de nouvelles recommandations du CNSR

Les contresens (section courante, péage, bretelle d'accès, basculement de circulation), ou reculs aux barrières de péage représentent en 2018 près de 6% des accidents mortels. Sur la période 2014-2018, les conducteurs de 70 ans et plus sont à l'origine de 1 contresens mortel sur 2, et 1 contresens mortel sur 3 est le fait de conducteurs sous l'emprise de l'alcool. Pour lutter contre ces accidents et sur proposition des sociétés d'autoroutes, le dernier Conseil national de la sécurisée routière (CNSR) a placé au premier rang de ses recommandations l'instauration de signalisations spécifiques (panneaux sur fond jaune, marquage horizontal...) ainsi que la généralisation de messages d'alerte et de prévention sur les PMV et la fonction TA « Traffic

Announcement » des véhicules. Les sociétés d'autoroutes ont généralisé depuis plusieurs années des messages d'alerte sur les radios 107.7.

Le rôle croissant des distracteurs

En 2018, le facteur « Inattention » a été relevé dans 13,6 % des accidents mortels (11,3% en 2017). Plusieurs facteurs peuvent être à l'origine de l'inattention du conducteur : téléphone, autoradio, GPS, TV, tablette etc. Inquiète de cette tendance et consciente des enjeux de sécurité routière que représente l'usage des distracteurs, l'ASFA a initié une étude scientifique dont elle communiquera les principaux résultats, dans les prochains jours.

Le personnel autoroutier encore trop souvent victime de l'inattention des conducteurs

L'ASFA ne peut que se féliciter d'une baisse de 29 % du nombre d'accidents impliquant le personnel autoroutier entre 2017 et 2018, mais elle déplore un nombre toujours trop important d'accidents : 11 agents blessés dans 132 accidents en 2018.

Plus de trois quarts des accidents enregistrés entre 2014 et 2018 surviennent lors d'opérations de balisage de chantier ou d'urgence, 75 % des accidents sont localisés sur la partie droite de la chaussée (bande d'arrêt d'urgence et voie de droite). Par ailleurs, les poids lourds sont majoritairement impliqués (56 % des cas) dans ces accidents qui touchent le personnel autoroutier. Comme l'année dernière, 2 accidents sur 3 sont dus à l'inattention et à la somnolence.

La sécurité des personnels en intervention est une préoccupation constante des sociétés d'autoroutes. La baisse du nombre d'accidents est le fruit de nombreuses campagnes de communication, visant tous les publics (conducteurs, formateurs, etc.), comme celle menée à l'automne 2018 dans le lycée professionnel Charlotte Delbo de Dammartin-en-Goële. L'ASFA compte poursuivre ses efforts pour rendre toujours plus sûr le travail des agents et limiter leur exposition aux accidents. En 2018, l'ASFA et les sociétés d'autoroutes ont salué la publication d'un décret (17 septembre) créant la notion de « corridor de sécurité » dans le code de la route pour mieux protéger les équipes en intervention. Ce décret prévoit une obligation pour les conducteurs, de changer de voie et réduire leur vitesse à l'approche de tout véhicule équipé de feux spéciaux, immobilisé ou circulant à faible allure sur un accotement ou une bande d'arrêt d'urgence ; il s'applique également à tout véhicule ayant fait usage de ses feux de détresse. La sanction prévue pour le non-respect de cette disposition est une contravention de la quatrième classe.

En cette période de départs estivaux, l'ASFA et les sociétés d'autoroutes renouvellent leurs messages de prudence et de vigilance pour préserver la sécurité des agents autoroutiers. Elles restent entièrement mobilisées pour rappeler que des conducteurs somnolents, inattentifs, ou roulant trop vite sont 100 % dangereux pour eux-mêmes, leurs passagers, les autres conducteurs et les agents autoroutiers.

Sources disponibles sur www.autoroutes.fr :

Bilan des accidents mortels et corporels 2018, ASFA

Chiffres-clés accidents mortels sur autoroutes concédées 2018, ASFA

Bilan des accidents du personnel en intervention 2018, ASFA

CONTACTS PRESSE

Laurence GUILLERM – ASFA – 01 49 55 33 07 – 06 11 66 97 70 | laurence.guillerm@autoroutes.fr

À PROPOS DE L'ASFA

L'ASFA est l'association professionnelle du secteur des concessionnaires et exploitants d'autoroutes et d'ouvrages routiers. Ses membres, au nombre de 22, exploitent 9137,2 km d'autoroutes et d'ouvrages en service. Le rôle de l'ASFA est de promouvoir le système de la délégation de service public pour la construction, la gestion et l'exploitation des infrastructures routières, et plus spécifiquement de la concession à péage.

Plus d'informations sur : www.autoroutes.fr | facebook.com/mabelleautoroute | twitter.com/ASFAutoroutes